

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 29 avril 2020

Date de la convocation: 21/04/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 5
Présents : Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Catherine LISSARRAGUE, Marianne SARTHOU

Votants : 5
Représentés :

Excusés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2020_023 - Objet : Budget annexe des thermes de Cauterets - vote du compte administratif 2019

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020_16 POUR ERREUR DE SAISIE

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de FROMIGUE Joseph, Vice-Président,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CAZÈRES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		106 446.15	64 546.81		64 546.81	106 446.15
Opérations exercice	643 302.55	755 008.20	1 049 661.68	1 089 404.97	1 692 964.23	1 844 413.17
Total	643 302.55	861 454.35	1 114 208.49	1 089 404.97	1 757 511.04	1 950 859.32
Résultat de clôture		218 151.80	24 803.52			193 348.28
Restes à réaliser	100 000.00				100 000.00	
Total cumulé	100 000.00	218 151.80	24 803.52		100 000.00	193 348.28
Résultat définitif		118 151.80	24 803.52			93 348.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/05/2020
065-256501321-20200429-2020_023-DE

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST SAVIN, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/05/2020 065-256501321-20200429-2020_023-DE
